



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 8760

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la hausse de la fiscalité applicable au tabac, antérieure par la loi de financement de la sécurité sociale. Les chambres syndicales des débiteurs de tabac, tout en étant conscientes des considérations justifiant cette mesure, liées à des impératifs budgétaires et de santé publique, s'inquiètent néanmoins de l'impact pour les réseaux des 34 000 buralistes, qui assurent souvent une présence essentielle en zone rurale ou dans certains quartiers difficiles. Il souhaiterait en ce sens connaître les mesures techniques susceptibles d'être adoptées en 2003 par le Gouvernement en vue de compenser la hausse de la fiscalité et de répondre ainsi aux inquiétudes des instances représentatives de la profession.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des préoccupations des débiteurs concernant les conséquences de l'augmentation des prix du tabac intervenue le 6 janvier 2003 et du rôle qu'ils jouent en tant que commerces de proximité et relais de l'Etat, notamment dans les zones rurales. Cette hausse des prix se justifie pleinement dans le cadre de l'action que le Gouvernement entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Il comprend cependant leur inquiétude quant à l'évolution de leur profession. C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé de prendre quatre mesures en faveur des débiteurs de tabac : l'augmentation à 8 000 euros, à compter du 1er février 2003, du montant de la subvention versée par l'Etat aux débiteurs pour leur permettre de financer une partie des travaux destinés à améliorer la sécurité de leurs établissements ; la simplification et la modernisation de la déclaration de stock, le relèvement du seuil d'exonération de la redevance qui est porté à 152 500 euros avec effet rétroactif au 1er janvier 2003 ; la mise en place d'un régime de compensation entre les sommes dues sur les stocks détenus le 6 janvier dernier et celles qui pourraient être remboursées dans l'hypothèse d'éventuelles fluctuations significatives des prix dans le courant du printemps 2003. Ces mesures seront suivies très prochainement d'une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur sous la forme d'une table ronde réunissant les représentants des débiteurs de tabac, le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8760

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4882

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2928